



La ministre de la culture et de la communication

à

Destinataires in fine

Secrétariat général

Service des ressources
humaines

Sous-direction des métiers et
des carrières

Bureau de la filière
administrative et des agents
non titulaires

Affaire suivie par :
Christophe
CHALVIGNAC

Objet : convocation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs.

P.J : - un ordre du jour (sous réserve de modification) ;
- un accusé de réception ;
- une fiche technique.

Je vous informe que la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs se réunira :

le mardi 15 septembre 2015 à 16h 30
salle Colette au 7^{ème} étage
182 rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 1

En application des dispositions de l'article 31 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, les représentants suppléants ont la possibilité d'assister à la commission administrative paritaire, sans pouvoir prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Par ailleurs, je vous précise que les éventuels frais de déplacement des représentants suppléants ne seront pris en charge par l'administration que si le représentant titulaire ne siège pas.

Pour la réservation des titres de transport, je vous invite à prendre l'attache de Elisabeth Dumoncay (elisabeth.dumoncay@culture.gouv.fr).

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître votre présence à l'aide de l'accusé de réception joint ou par messagerie au gestionnaire du corps.

Je vous informe que l'ensemble des documents se rapportant à l'ordre du jour ne fera plus l'objet d'une transmission sous format papier mais d'une consultation dans l'intranet du ministère, dans le groupe de travail intitulé «commissions administratives paritaires SG/SRH». La fiche technique jointe vous permet d'y accéder.

Les documents préparatoires seront mis en ligne sur Sémaphore au moins 8 jours avant la tenue de la CAP.

Une seule mise à jour de l'ensemble des pièces sera faite 3 jours avant la date de la commission. Les arrêtés désignant les experts seront en consultation à cette occasion.

Si des modifications devaient avoir lieu par la suite, elles vous seraient communiquées sous format papier le jour même de la CAP, ou au cours de la consultation sur place qui est organisée **le mardi 15 septembre 2015 à partir de 10h, salle Bons enfants au 3ème étage.**

Le bureau de la filière administrative et des agents non titulaires reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le 31 AOUT 2015
Pour la ministre et par délégation,


Pauline GAY
Adjointe au chef du bureau de la filière administrative et
des agents non titulaires

Destinataires in fine :

Mme Isabelle DUMOUSSAUD-SICARD, titulaire
Mme Chantal THOMAS, titulaire
M. Gérard CAZOBON, titulaire
Mme Fiona DJENDEB, titulaire
M. Jocelyn BLONBOU, titulaire
Mme Caroline GUERINEAU, titulaire
Mme Emmanuelle PARENT, titulaire
Mme Virginie BOULAN, titulaire
Mme Corinne PEROUMAL-LAGUERRE, suppléante
Mme Martine GOUELLO-NICOT, suppléante
Mme Lutchmeen MERVELET, suppléante
Mme Elodie NAMINZO, suppléante
Mme Sylvie LAGARDE, suppléante
Mme Nathalie RAGOO, suppléante
M. Philippe THIEBAULT, suppléant
M. Franck BLAVOT, suppléant